



4

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL du 22 Octobre 2014**

Le 22 Octobre 2014 à 19 heures 30 le Conseil Municipal de Châtillon/Cluses, légalement convoqué le 14 octobre 2014, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard Cartier, Maire.

Il a été procédé à l'appel nominal :

Présents : Pierre HUGARD, Martine FOURNIER, Élisabeth DUMAZ, Catherine POPIEUL
Jean-François GRANGERAT, Yves JORDANIS,
Maria Esperance MARQUES, Cécile CHAVAL, Stéphanie ARDUINI,
Nicolas CALATRAVA.

Absent(e)s Représenté(e)s : Cyril CATHELINÉAU, Laurent CHANCEREL, Virginie DUBEROS,
Paul GREVAZ

Absent(e)s :

Procuration : Cyril CATHELINÉAU → Nicolas CALATRAVA,
Paul GREVAZ → Bernard CARTIER,
Laurent CHANCEREL → Yves JORDANIS,
Virginie DUBEROS → Esperance MARQUES.

Le quorum ayant été atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Conformément à l'article L 21.21-12 du C.G.C.T., Monsieur le maire a demandé l'autorisation à l'assemblée d'ajouter trois points à l'ordre du jour (N°55, 56, 57) ce qui a été accepté à l'unanimité.

1^{ère} Délibération 2014-48 : Demande d'autorisation de passage sur parcelle B 2716.

- Dans le cadre de son permis de construire N°PC 074 064 11 C10 délivré le 30 Novembre 2011, le propriétaire de la parcelle B2680 sollicite l'accord de la commune pour réaliser la pose de l'évacuation de son assainissement sur la parcelle communale n° B 2716. Ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil.

2^{ème} Délibération 2014-49 : Échange de parcelles

Suivant une demande du 4 juillet dernier, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'échanger les parcelles 1045 P et 1044 P contre une parcelle 1043 P.

Les surfaces étant identiques, seuls les frais seront à la charge du demandeur.

3^{ème} Délibération 2014-50 : Garanties financières SEMCODA

Dans le cadre de la future construction par la SEMCODA de deux immeubles R + 2 + 100 m² de surface habitable, Le Conseil Municipal, à l'unanimité accorde, sa garantie pour les remboursements des prêts consentis par la Caisse de Dépôt et Consignations.

4^{ème} Délibération 2014-51 : Demande d'acquisition de parcelles

Proposition a été faite par un habitant du hameau de Larroz pour l'acquisition de 3 parcelles communales d'une superficie totale de 8 915m² sur le dit hameau.

A l'unanimité, le conseil municipal a estimé que ces terrains n'ont pas à être cédés car ils peuvent à terme, présenter un intérêt pour le développement futur de la commune.

5^{ème} Délibération 2014-52 : Indemnité de conseil aux comptables du trésor

Compte-tenu de l'excellent travail et du suivi effectués au profit de la commune par les deux percepteurs de Taninges, le conseil a décidé à l'unanimité de leur octroyé une indemnité aux taux de 100%, à savoir :

- 70,84 € pour Monsieur RING,
- 395,81 € pour Monsieur BLAISON.

6^{ème} Délibération 2014-53: Élaboration du règlement du columbarium

A l'usage, il s'est avéré nécessaire d'élaborer un règlement du Columbarium et du Jardin du souvenir.

Vous pourrez consulter ce document qui a été accepté à l'unanimité par le conseil sur notre site internet à partir du 20 novembre 2014.

7^{ème} Délibération 2014-54 : Proposition d'État Assiette des Coupes de Bois pour l'Année 2015.

Le conseil, à l'unanimité, a décidé de refuser la proposition de l'O.N.F. concernant la vente de :

- 160 m³ sur la parcelle M,
- 160 m³ sur la parcelle L.

8^{ème} Délibération 2014-55 : Demande d'autorisation pour passage réseau

Le Conseil a autorisé les propriétaires des parcelles 426-427 et 428 section A à traverser le chemin rural de Bonney afin de permettre le rejet au ruisseau des eaux usées traitées de la future micro station.

9^{ème} Délibération 2014-56 : Autorisation de dépôt des Demandes d'Autorisation d'Exploitation Commerciale

Dans le cadre de la future implantation de la grande surface les terrains du Cloiset, le groupe, SCHIEVER, dont le siège social est à AVALLON (89200), doit demander une autorisation auprès de la C.D.A.C. et éventuellement de la C.N.A.L.

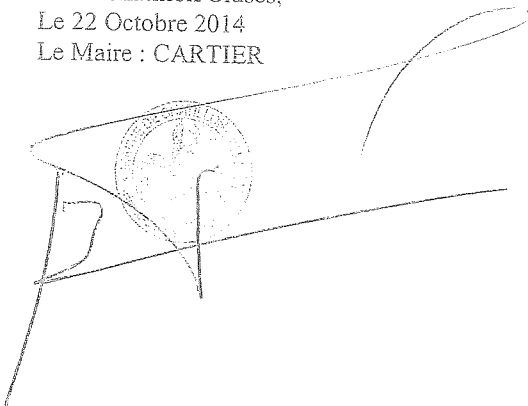
A l'unanimité l'assemblée délibérante a donné son accord pour présenter ces demandes et donner pouvoir au maire pour signer la dite autorisation.

10^{ème} Délibération 2014-57 : Taux d'Imposition de la Taxe d'Aménagement.

A l'unanimité, le conseil a décidé de reconduire le taux de 5 % appliqué jusqu'à présent.

Séance levée à 23 h 15

Fait à Châtillon/Cluses,
Le 22 Octobre 2014
Le Maire : CARTIER

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains a coat of arms and some illegible text. The signature is a stylized, cursive name, likely 'Cartier', written in black ink.